



Les contrats d'objectifs territoriaux et les accords-cadres avec les secteurs professionnels : les nouvelles pratiques contractuelles

Conseil régional de Bourgogne
10 avril et 11 avril 2008

La prochaine publication du rapport du CNFPTLV sur les contrats d'objectifs territoriaux est l'occasion de réinterroger les différentes pratiques contractuelles des Conseils régionaux avec les branches ou les secteurs professionnels, et en particulier sur les démarches intersectorielles, les emplois transverses dont les emplois de la fonction publique territoriale.

Deux questions guideront cette journée :

- Quelles prises en compte des emplois transverses ?
- Quelles nouvelles pratiques contractuelles ?

Programme

Animation des demi-journées : M. Jean-Philippe CEPEDE, Directeur Juridique-Observatoire, Centre INFFO

Ouverture des travaux

M. Gérard SPERANZA, Directeur général adjoint, Région Bourgogne
M. Jean-Paul MASSOT, Directeur de la Délégation régionale CNFPT Bourgogne

Cadrage

Le contrat, instrument de coordination des interventions des Régions, des branches professionnelles et de l'Etat

M. Jean-Philippe CEPEDE, Directeur Juridique-Observatoire, Centre INFFO

Intervention plénière

Les contrats d'objectifs territoriaux : présentation du rapport du CNFPTLV Éclairage sur les pratiques contractuelles des Conseils régionaux avec les branches et secteurs professionnels.

Mme Françoise AMAT, Secrétaire générale, CNFPTLV

Présentation des trois générations de contrats d'objectifs en Bourgogne : historique, évolution et illustrations

Mme Marie-Claire QUIERS, Directrice des mutations économiques et du développement des compétences, Région Bourgogne

M. Lilian MESSMER, Référent territorial Emploi-Formation, Région Bourgogne et Mme Véronique GUILLON, secrétaire générale, UIMM Bourgogne

M. Stéphane MATTHEY, Assistant technique sur les contrats d'objectifs territoriaux, Région Bourgogne et M. Cyrille SIMMINGER, délégué interrégional OPCA transports
Mme Véronique NAIGEON, responsable mission emploi C2R et M. Guy MARIE, délégué régional de l'ANFA

Deux ateliers en parallèle :

Atelier 1 : Comment prendre en compte les métiers non couverts ? (métiers transverses, métiers de la fonction publique territoriale...)

Exemples de contractualisation en Bourgogne :

La convention cadre avec le CNFPT pour les métiers de la fonction publique territoriale et le contrat d'objectif en cours de négociation pour les métiers tertiaires transversaux : quelle délimitation du périmètre des métiers, quels acteurs... ?

Mme Marie-Claire QUIERS, Directrice des mutations économiques et du développement des compétences, Région Bourgogne

M. Guy SAPIN, Directeur, C2R Bourgogne

M. Jean-Paul MASSOT, Directeur régional, Délégation régionale CNFPT Bourgogne

Atelier 2 : les modalités d'élaboration d'un contrat d'objectif transversal : méthode, partenariat, contenu

En quoi est-il semblable et/ou différent aux contrats d'objectif sectoriels (hôtellerie-restauration, transport, BTP.....) ? Comment passer d'un schéma à un contrat d'objectif ? Comment l'articuler avec le PRDFP ?

Témoignage sur l'élaboration en cours du contrat d'objectif « sanitaire et social » en Alsace.

Mme Cathy LAURENT, Directrice adjointe, Direction éducation formation, Région Alsace

Conclusion de la journée

M. Guy MORVAN, Direction de la Formation tout au long de la vie, CNFPT